

**COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 341**  
**VENDREDI 20 OCTOBRE 2017 à 19h00**  
**au Centre Administratif à BASSEMBERG**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc **RIEBEL**, Président,  
Assisté des Vice - Présidents :  
Mme Nicole **ZEHNER**  
MM. Roland **MANGIN**, André **FRANTZ**, Serge **JANUS**, Bernard **SCHMITT**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mmes Chantal **SCHMITT**, Christiane **DUTTER**  
MM. Dominique **HERRMANN**, Fabien **DOLLE**, Emmanuel **ESCHRICH**, Jean-Pierre **PIELA**, Charles **FAHRLAENDER**, André **REBOUL**, Daniel **ANCEL**, Bernard **WOLFF**, Rémy **SPIES**, Jean-Marie **SCHWEITZER**, Roland **RENGERT**, Loïc **GUYADER**, Raymond **WIRTH**, Rémy **BAUER**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Alain **MEYER**, Laurent **HERBST**, Francis **ADRIAN**, , Jean-Georges **HIRSCHFELL**, Raymond **SCHWEITZER**, Rémy **ANTOINE GRANDJEAN**.

Suppléant : M. Jérôme **MAIER**.

**ETAIENT EXCUSES :**

M. Alexandre **PITON**, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,  
M. Antoine **HERTH**, Député,  
M. Raphaël **CHRISTOPHE** donne procuration à Mme Chantal **SCHMITT**  
M. Claude **GARRE** donne procuration à M. Francis **ADRIAN**  
Mme Yvette **WALSPURGER** donne procuration à M. Daniel **ANCEL**  
M. Christian **HEIM** donne procuration à M. Roland **MANGIN**  
Mme Frédérique **MOZZICONACCI** donne procuration à M. **André FRANTZ**  
MM. Gérard **CHAMLEY**, Francis **LEHRY** et Marc **NIESS**.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Mme Nicole **DESCHAMPS**, Comptable du Trésor,  
M. Laurent **KRACKENBERGER**, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,  
Mme Aurore **BAC**, journaliste DNA  
Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel,  
M. Thierry **FROEHLICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire.

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et fait part des excusés et des procurations.

En propos liminaires, il tient à remercier les acteurs de manifestations estivales (Décibulles , Albé en Habits de Lumière, Marché des créateurs...)

Il informe également le conseil communautaire du renouvellement de la téléphonie à la MJC et au Centre Administratif et de la reconstitution du COPIL Natura 2000 Val de Villé – Ried de la Schernetz pour l'animation qui sera coordonnée avec la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche qui gère de son côté 3 sites Natura 2000.

Enfin le Président invite les délégués à prendre connaissance des flyers qui se trouvent sur les tables, à savoir :

- le flyer pour le thé dansant de l'EHPAD le 12 Novembre 2017
- les flyers et affiches du Noël à ALBÉ « Noël sur nos chemins ». Pour cette manifestation, le Maire d'ALBÉ tient d'ores et déjà à remercier la Communauté de Communes et l'Office du Tourisme pour leur soutien.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président propose à l'assemblée :

- d'aborder le point III « FINANCES » avant le point « Divers » car certains sujets de l'ordre du jour auront des incidences financières avec des décisions budgétaires modificatives.
- de rajouter un point à l'ordre du jour en point « divers » qui concerne l'adhésion à l'ADIRA et la signature d'une convention.

***Le Conseil Communautaire accepte ces propositions, à l'unanimité.***

## **I - APPROBATION du C.R. du CC N° 340 du 11 Juillet 2017**

***Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 340 du 11 juillet 2017.***

## **II - APPROBATION des COMPTES RENDUS de COMMISSION**

### **1. Commission ECONOMIE-INDUSTRIE-COMMERCE –ARTISANAT du 12 juillet 2017** Par Roland MANGIN

#### **a) ETUDE FABLAB**

Un FabLab (contraction de l'anglais « fabrication laboratory », laboratoire de fabrication) est un lieu où sont mises à disposition des machines principalement à commande numérique pour concevoir et fabriquer des objets, ainsi que de l'ingénierie et de l'animation pour accompagner leur utilisation et la réalisation des projets, et ce, pour tout public.

Il s'agit d'abord d'un atelier de production proposant l'utilisation, à faible coût, d'outils de fabrication numérique couvrant la chaîne complète, de la conception à la fabrication assistée par ordinateur (CAO – FAO – imprimantes 3D, découpe laser, fraiseuse numérique, etc.), ainsi que d'autres types de machines et outils plus traditionnels.

Le FabLab est aussi un lieu de rencontre et d'échanges où sont proposés des animations et services divers. En plus de l'aspect matériel, le FabLab a en effet pour vocation de favoriser l'échange, le travail collaboratif et l'accompagnement, ainsi que l'innovation issue de la rencontre et de l'échange d'idées et de compétences diverses. L'objectif principal étant d'aider à transformer rapidement, et à moindre coût, des idées en projets concrets, avec un ou sans objet: il permet de « dégrossir » un projet, d'estimer sa faisabilité, de transformer l'idée en prototype et même, le cas échéant, de pouvoir le présenter à des investisseurs potentiels.

Le Fablab a toutefois aussi d'autres vocations, comme celle de promouvoir le lien social, de transmettre des connaissances, de mutualiser des compétences, de produire et de réparer localement etc.

L'étude Fablab avait été confiée à la Société ABYSKEY, cette société a été placée en liquidation judiciaire. Une nouvelle consultation a été lancée. La société ADIT a répondu à la consultation.

M. Patrice HERRMANN de l'ADIT est un ancien de la société ABYSKEY et connaît bien le dossier. La continuité est donc plus facile.

***Sur proposition de la commission, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :***

- de confier l'étude à la société ADIT de Strasbourg,***
- d'autoriser le Président à solliciter les crédits (massifs) pour obtenir les subventions correspondantes.***
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

## **2. Commission SOCIALE du 17 août 2017**

Par Nicole ZEHNER

### **a) PROJET DE MUTUELLE INTERCOMMUNALE**

N. ZEHNER indique que 29 % des français renoncent à des soins, essentiellement pour des raisons financières, et en l'absence de complémentaire santé, le renoncement est deux fois plus élevé.

Dans ce contexte, des collectivités s'impliquent dans la recherche de solutions pour répondre aux besoins de couverture santé de leurs administrés. Il s'agit d'un rôle d'initiateur et de médiateur dans la mise en place d'une mutuelle.

La collectivité n'est ni assureur, ni souscripteur du contrat, ni financeur du dispositif. L'offre de complémentaire santé proposée repose sur l'idée de se regrouper afin d'obtenir de meilleurs tarifs pour une complémentaire santé de qualité.

Dans ce cadre, la commission propose dans un premier temps de réaliser une enquête auprès de la population pour estimer les besoins.

Elle sera insérée dans le comcom'info de décembre en complément d'un article. Des exemplaires seront également déposés dans les cabinets médicaux.

La seconde phase consistera à contacter des mutuelles en fonction des retours et d'organiser une réunion d'information.

***Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ce projet.***

#### **b) TRANSPORT BENEVOLES VERS SELESTAT**

N. ZEHNER indique toujours être à la recherche de bénévoles pour effectuer des transports de personnes âgées pour des rendez-vous médicaux à Sélestat. Pour l'instant, quelques bénévoles sont partants mais il faudrait être une équipe de dix pour proposer ce service à partir du mois de janvier.

Le fonctionnement pourrait être le suivant :

- 1 permanence téléphonique d'une demi-journée par semaine serait assurée par un bénévole qui prend les réservations et fait le planning
- Une équipe de bénévoles transporte avec leur véhicule personnel les personnes âgées, chaque bénévole donne ses disponibilités (par exemple une demi-journée par semaine) et est contacté par la personne qui établit le planning
- Le bénévole a la possibilité de se faire rembourser les frais kilométriques ou de les déduire des impôts, une assurance spéciale en plus de son assurance auto sera prise en charge.
- Le coût demandé à la personne transportée permettrait de prendre en charge les frais de fonctionnement.

N. ZEHNER évoque des associations qui proposent ce service de transport solidaire, quelquefois même sans contrepartie. Elle rappelle que ce dispositif se ferait sous l'égide de l'AGF. L'idéal serait que chaque commune de la vallée soit représentée dans l'équipe de bénévoles.

***Le Conseil Communautaire prend acte de ce projet.***

c) **DIVERS**

• **Sports adaptés pour seniors**

N. ZEHNER indique que le partenariat avec la Mutualité Française avec les ateliers d'initiation à l'aquagym et la gym douce a connu un vif succès auprès des seniors. Quelquefois près de 40 participants ont pris part aux séances gratuites proposées au mois de juin.

Cette action a débouché sur l'ouverture de deux nouvelles activités depuis la rentrée :

- une section Aquagym douce à Aquavallées avec Nicolas SCHAEFFER, les mardis de 15h à 16 h pour 35 € les 10 séances (validité 1 an).
- une section gym douce les samedis de 9H30 à 10h30 à la MJC avec Sylvie FLEURENTDIDIER.

Toutes deux sont plébiscitées par les seniors.

Le Président tient à remercier Nicolas SCHAEFFER pour sa forte implication dans l'organisation des animations au Centre Nautique.

De son côté, Nicole ZEHNER transmet les remerciements de l'EHPAD à la CDC qui a accepté de transférer le financement du transport des résidents pour des visites extérieures vers des animations sur leur lieu de vie comme la plupart de ces seniors ont du mal à se déplacer.

***Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.***

**3. Commission VIE ASSOCIATIVE SPORTS CULTURE du 11 octobre 2017**

Par Alain MEYER

a) **TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE**

Alain MEYER indique qu'après la structuration des clubs de foot autour de deux pôles depuis 2015, les clubs de la vallée se sont également déterminés sur un emplacement : le terrain de Triembach au Val. C'est sur ce site que l'étude de faisabilité a été réalisée avec l'accord de la commune, propriétaire du terrain.

Les différents clubs comptent actuellement près de 350 licenciés et près d'une centaine de dirigeants. Il y a actuellement à l'année 250 matchs et 700 séances d'entraînements tous clubs confondus. Sans terrain synthétique, l'organisation des plannings est quasi impossible pendant une partie de la saison.

Le classement d'une installation sportive implique le respect d'un certain nombre de règles. La Fédération Française de Football a constitué un règlement des terrains et installations sportives, ainsi que de leur éclairage auxquels il convient de se référer.

La pré-étude qui décrit les points essentiels du projet a été présentée à la commission et jointe au compte-rendu.

Alain MEYER présente ensuite le coût du projet :

<b>Lot Eclairage (classement E5)</b>		<b>74 000,00 €</b>
<b>Lot Terrain de grands jeux (catégorie 4)</b>		<b>694 000,00 €</b>
<b>Prestations annexes</b>		<b>12 200,00 €</b>
Levé topographique	1 200,00 €	
Essais de sol et sondages	5 000,00 €	
Contrôle technique externe	6 000,00 €	
<b>Etudes</b>		<b>23 375,00 €</b>
<b>Total de l'opération HT</b>		<b>803 575,00 €</b>
Tva - 20 %		160 715,00 €
<b>Total – TTC</b>		<b>964 290,00 €</b>

Les recettes possibles sont évoquées, sachant que le plafond maximal est de 80%.

Alain MEYER précise que les clubs étudient actuellement ensemble les modalités de fonctionnement pour ce projet.

A l'issue de cette présentation les remarques suivantes sont émises :

- Charles FAHRLAENDER est étonné du coût des équipements annexes.
- Francis ADRIAN rappelle qu'il y a 10 ans le conseil communautaire avait émis un avis défavorable pour ce type d'équipement et s'interroge sur les coûts de fonctionnement et sur la prise en charge de ces coûts.
- Jean Pierre PIELA s'interroge sur la stratégie de la CdC et souhaite un débat sur les priorités d'investissements à mettre en œuvre et notamment sur le déploiement des pistes cyclables. Il souhaite aussi que soit étudiée la possibilité de fonds de concours pour les communes.

Jean- Marc RIEBEL, Roland MANGIN et Alain MEYER répondent alternativement à ces observations :

- Les équipements annexes sont indispensables pour avoir l'homologation par la Ligue Grand Est de Football
- Le choix d'un tel équipement est orienté principalement vers les jeunes pour qu'ils puissent s'entraîner correctement en hiver et délester la surcharge d'occupation du Centre Sportif à cette saison de l'année.
- Depuis 10 ans les choses ont évolué, les clubs se sont structurés il y a 2 ans, à la demande de la Communauté de Communes, autour de 2 pôles, un « haute vallée » autour du SC Maisonsgoutte et l'autre « avant vallée » autour de l'entente Saint Pierre Bois/Triembach au Val. Ces 2 pôles sont prêts à apporter des financements pour assurer le bon fonctionnement des équipements mais doivent mettre en place des règles communes.

- Pour le financement, la Communauté de Communes doit maintenir une veille stratégique pour pouvoir répondre aux appels à projets émis par les partenaires financiers sur les sujets qui sont cohérents avec objectifs de développements du territoire. Pour réaliser des projets structurants il est néanmoins indispensable de tendre vers des financements à hauteur de 80 %. C'est le cas pour le terrain synthétique.
- En ce qui concerne les pistes cyclables la réflexion financière est la même et pour avancer sur ce dossier une nouvelle étude de faisabilité va démarrer afin d'élaborer un schéma global des pistes cyclables de la vallée.
- Sur la stratégie à moyen terme, la Communauté de Communes, comme la plus part des structures intercommunale est dans une situation financière saine mais tendue. Il y a des priorités à donner en fonction des financements avec d'abord le renouvellement des équipements au Centre Nautique, l'Aménagement Numérique et la restructuration de l'atelier intercommunal en Maison des Services et de Dynamisation du Territoire.
- Sur la stratégie à long terme, le Président estime qu'il faut intensifier notre travail avec les Communautés de Communes du Centre Alsace à travers le PETR avec un objectif de créer une Communauté d'Agglomération autour de Sélestat afin de pouvoir continuer à exister dans le paysage institutionnel alsacien. Il faut néanmoins souligner que la fusion des structures intercommunales ne créer pas automatiquement de la richesse
- Enfin, sur la prospective, le Président estime que l'étude KPMG réalisé sur l'évolution des finances de la Communauté de Communes, le travail fait en commissions et notamment en commission des finances avec l'ensemble des maires de la vallée, le débat d'orientation budgétaire permettent de développer une vision sur les grands enjeux du territoire, mais que nos collectivités sont largement tributaires de décisions qui nous échappent.

***Après ces explications et sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire approuve ce projet à la majorité moins une abstention et autorise le président à solliciter les subventions.***

## **b) CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES / SAISON 2**

Alain MEYER indique qu'après une première année de fonctionnement avec une dizaine de jeunes, les élus ont pu s'apercevoir de leurs limites pour l'encadrement.

Ils ont donc décidé de recruter, via l'association Uni-cités, deux jeunes en service civique pour les aider à encadrer le CIJ.

Des missions d'animation leur seraient confiées pendant 8 mois ; d'une part avec le CIJ et d'autre part avec l'animatrice de l'EHPAD. Le recrutement est en cours, le coût à la charge de la Com. de Communes serait de 107,58 € par mois et par jeune plus 1600 € pour l'association Uni-cités qui les encadrera.

Par ailleurs, le CIJ mobilise actuellement d'autres collégiens pour élargir le groupe et passe dans les classes des 5° et 4°, l'idéal serait d'avoir une équipe de 15 jeunes, 2 ayant décidé d'arrêter.

**Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire :**

- **prend acte de ce projet**
- **autorise le Président à signer la convention avec Uni-cités et tous les documents relatifs à cette affaire.**

**c) BILAN DES ACTIONS OISC**

Alain MEYER évoque ensuite les deux actions phares de l'OISC (Office Intercommunal des Sports et de la Culture).

- **Trail Du Wurzel**

- L'édition 2017 est la meilleure année depuis la création de l'épreuve avec 742 coureurs à l'arrivée et 80 participants à la première édition des courses enfants
- Le bilan financier est positif : 15.195 € en dépenses - 20.365 € en recettes soit un résultat de 5169.45 €
- La prochaine édition aura lieu le Dimanche 22 avril 2018.

- **Festival Aux Chœurs de L'été**

- Les 3 concerts organisés au mois de juin se sont bien déroulés et ont été appréciés par le public qui y a assisté.
- On estime la fréquentation à 800 personnes : 200 personnes pour les 2 premiers concerts à Fouchy et à Villé et 400 personnes à Breitenbach.
- Les 2 plateaux ont rapporté 1 680 € (pas de recettes à Villé pour le concert en plein-air).
- Bilan financier : 10.059 € en dépenses, 4.180 € en recettes soit un résultat négatif de 5.879 €
- Des améliorations sont à apporter pour ce projet en 2018 avec la volonté de poursuivre le festival en y associant les jeunes de la vallée et la chorale du collège.

**Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire valide ce bilan.**

**d) REALISATIONS 2017**

Alain MEYER indique que toutes les actions inscrites au budget ont été réalisées mis à part le spectacle « Le Phare des Sirènes » proposé aux écoles et au collège par un comédien professionnel du 6 au 9 novembre à la MJC. 350 jeunes devraient y participer pour un coût de 4 € par élève.

Le coût du transport pour les 3 écoles primaires sera pris en charge sur ce budget afin que tous les enfants paient le même tarif.

**Le Conseil Communautaire prend acte de cette information.**



**4. Commission COMMUNICATION du 12 octobre 2017**

Par André REBOUL

5.

**a) COMCOM'INFO N°29 – OCTOBRE 2017.**

Le prochain numéro du Comcom'Info paraîtra en décembre et comportera 4 pages + 2 pages "manifestations".

La commission propose de l'articuler comme suit :

PAGE	SUJET	REDACTEURS	NBRE DE MOTS
Page 1	Edito	J.M. RIEBEL	100 mots
	Visite audio guidée de Villé	A. JEHL	200 mots + 1 photo
Pages 2 et 3	Transport solidaire vers Sélestat pour les seniors de +70 ans.	N. ZEHNER	300 mots + 2 photos
	Bilan 2017 « Aide aux seniors »	R.SCHIEBER	300 mots + photos
	Mutuelle intercommunale	N. ZEHNER	150 mots + 1 photo
Page 4	L'entraide vestiaire solidaire de la Vallée de Villé	Mr. André BAUER	200 mots + 1 photo
	1 article sur la DDmarche	T.FROELICHER	150 mots + 1 photo
En bref	Idée Cadeaux de Noël «les livres financés par la CDC »	R.SCHIEBER	150 mots + 1 photo

- L'échéancier est le suivant :

- Remise des articles (dernier délai le 3 novembre 2017).
- Livraison dans les communes : semaine 48 (20/11).
- Distribution semaine 49 (04/12).

**Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire valide cette proposition.**

**b) SUPPORTS DE PROMOTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Suite à la nouvelle charte graphique, la Commission Communication propose de réaliser pour 2018 les supports de communication suivants :

- Deux banderoles « La Communauté de Communes, partenaire de votre manifestation ».
- Une plaque publicitaire avec le logo de la Communauté de Communes sur le mur intérieur du Centre sportif où figurent les annonceurs.
- Des objets publicitaires à l'effigie de la Communauté de Communes.

Pour le dernier point M. André REBOUL propose avec l'aide des services de la CDC de choisir quelques objets sur catalogue et de les soumettre à la Commission.

***Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire valide ces propositions.***

**c) DIVERS**

- **Rapport d'activité 2017.**

M. André REBOUL, présente le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. La commission trouve cette réalisation intéressante, et souhaiterait aussi réaliser un rapport d'activité en 2017, deux formules ont été évoquées :

- 1) Réaliser un magazine consacré seulement au rapport d'activité. Ce qui représente un coût financier à budgétiser en 2018.
- 2) Intégrer à chaque numéro du Comcom'info un rapport d'activité d'une compétence spécifique.

La commission souhaite soumettre ces formules au bureau, avant de faire son choix lors de la prochaine Commission communication de 29 novembre.

***Le Conseil Communautaire prend acte de ce souhait.***

- **Modification charte graphique.**

La commission a constaté que plusieurs entités utilisant le logo de la Vallée de Villé peuvent figurer ensemble sur une affiche (par ex : La Communauté de Communes et l'Office de tourisme).

La Commission propose que, dans ce cas, le logo de ces différentes entités soit supprimé et que seul le logo neutre de la Vallée de Villé soit mis sur le support (Logo de la Vallée de Villé sans nom d'entité).

***Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire valide ces propositions.***

## **5. Commission HABITAT / URBANISME – Conférence des Maires du 16 Octobre 2017**

Dans le cadre de la préparation du PLU intercommunal, la commission Habitat/Urbanisme – Conférence des maires a examiné :

- les projets de découpage et de règlements des zones UA, UB, UC, UE, UJ, UX
- les projets de découpage des zones à urbaniser à savoir IAU, IAUE, IAUX et IIAU

La commission a également validé le calendrier suivant :

- Fin Octobre 2017 :  
Envoi des projets de règlements U et IAU dans les communes
- 6 Novembre 2017 à 19h00  
Commission Thématique PLUI sur l'Agriculture et l'Environnement pour examiner les règlements A et N
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de Novembre 2017 :  
Envoi des projets de règlements A et N dans les communes  
Envoi des projets de zonage  
Envoi des cartographies avec les enveloppes urbaines recalées
- Novembre 2017/Décembre 2017 /Janvier 2018 :  
Examen des différents documents par les communes
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de Février 2018 :  
Analyse des remarques avec l'ADEUS et la CdC à travers des rencontres  
  
Individuelles avec chaque commune

Il est prévu également en 2018:

- L'organisation du débat d'orientation au conseil communautaire et dans les 18 conseils municipaux.
- L'organisation de réunions publiques
- L'organisation d'une nouvelle rencontre avec les PPA
- L'arrêt du PLUi en fin d'année

Enfin il est précisé que l'année 2019 sera consacrée à l'enquête publique, à l'avis des PPA et aux dernières corrections liées aux 2 démarches précitées avant l'approbation du PLUi prévue à la fin de cette année 2019.

***Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations***

## **IV – PERSONNEL**

### **1. REVALORISATION DE LA REMUNERATION DU CHARGE DE MISSION INFORMATIQUE**

Le Président Roland MANGIN propose de revaloriser la rémunération du Chargé de Mission Informatique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 sur la base de l'indice majoré 464.

***Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver cette revalorisation.***

### **2. CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel)**

En vue de la mise en place du nouveau régime indemnitaire en 2018, et dans un souci d'harmonisation de la politique de rémunération, le Président Roland MANGIN propose de demander l'assistance du CDG67.

L'enjeu est une réflexion autour de la politique indemnitaire, en cohérence avec l'organisation de la collectivité.

La démarche s'effectuera en 5 phases :

- Phase 1 Présentation de la démarche, état des lieux et validation du cadrage politique,
- Phase 2 Etat des lieux du régime indemnitaire existant, cotation des Fonctions, de l'Expertise (L'IFSE) et élaboration du CIA (Complément Indemnitare Annuel),
- Phase 3 Elaboration des différents scénarii budgétaires,
- Phase 4 Elaboration et finalisation des supports de suivi administratif, financier et projet de délibération,
- Phase 5 Finalisation du RIFSEEP et accompagnement au Comité Technique.

Le montant de la prestation s'élevant à 2.000,- € TTC.

***Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :***

- d'approuver cette convention pour un montant de 2.000,- €,***
- d'autoriser le Président à la signer avec le CDG 67.***

### **3. DIAGNOSTIC RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Par délibération du 05 juillet 2016 la Communauté de Communes a décidé d'adhérer au groupement de commande du CDG67 pour la réalisation d'un diagnostic des Risques PsychoSociaux.

Dans ce cadre, la CDC s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des Risques PsychoSociaux.

Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION et LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

**Sur proposition de La Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,**
- **de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,**
- **de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;**
- **d'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;**
- **d'autoriser le Président, à signer la convention afférente.**

## **V.- URBANISME**

### **1.) PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Neuve-Eglise pour la création d'un accueil périscolaire - Déclaration d'intention**

Monsieur le Président présente la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des dispositions du document d'urbanisme prévue aux articles L.300-6, L.153-54 et suivants, et R.153-15 du Code de l'Urbanisme.

Cette dernière porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération ou du projet et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et donne lieu à une enquête publique organisée selon les dispositions du code de l'environnement (chapitre III, titre II, livre I<sup>er</sup>).

Dans le cas présent, elle est mise en œuvre afin de permettre la réalisation du projet d'accueil périscolaire pour les enfants des communes de Neuve-Eglise et de Breitenau, à l'arrière de la salle des fêtes de Neuve-Eglise.

Le projet présente un caractère d'intérêt général pour plusieurs raisons :

- Le projet propose d'accueillir une cinquantaine d'enfants de trois à onze ans, le matin, le midi et le soir. Il s'inscrit dans les volontés affirmées de la commune d'une part de créer des conditions favorables à l'accueil de la population et d'autre part de renforcer l'offre en matière d'équipements publics et de services à la population. Ces objectifs sont inscrits dans les orientations générales du PADD du PLU de Neuve-Eglise approuvé le 26 avril 2011.
- Avec une population de 629 habitants en 2014, la commune de Neuve-Eglise accueille 115 ménages avec un ou plusieurs enfants (couple ou famille monoparentale). 99 personnes sont âgées de moins de 15 ans.
- Avec une population de 315 habitants en 2014, la commune de Breitenau accueille quant à elle 60 ménages avec un ou plusieurs enfants (couple ou famille monoparentale). 67 personnes sont âgées de moins de 15 ans.

- Comme à l'échelle de la communauté de communes, la part et la progression des jeunes couples avec enfants sont importantes. Ce projet répondrait aux demandes formulées par les familles et aux résultats de la réflexion intercommunale de la mise en place d'un maillage de périscolaire sur la vallée.
- Par ailleurs, l'implantation du périscolaire à l'arrière de la salle des fêtes offre quelques avantages : terrain communal, proximité du parking, facilité de mettre les locaux aux normes d'accessibilité, proximité avec la salle des fêtes qui permet une mutualisation ponctuelle des deux structures (locaux, chaufferie, etc.). Les bâtiments du périscolaire sont distincts de ceux de la salle des fêtes pour le confort des enfants et les facilités et la cohérence d'utilisation.
- Le projet permet ainsi à la commune de proposer un nouveau mode de garde pour les enfants de trois à onze ans à proximité du projet de création d'une nouvelle école dans l'objectif d'offrir une unité de lieu et un ensemble cohérent sur le moyen terme.

Le projet est susceptible d'affecter le territoire de la commune de Neuve-Eglise et d'avoir des incidences environnementales, notamment sur le site Natura 2000 limitrophe.

La mise en œuvre du projet nécessite des adaptations préalables du plan local d'urbanisme de Neuve-Eglise. Il s'agira notamment de reclasser la partie de la zone Aa nécessaire à la création de l'accueil périscolaire en zone UAa.

La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme communal est soumise à évaluation environnementale en raison de la présence sur le ban communal du site Natura 2000 « Val de Villé et Ried de la Schernetz/directive Habitats, Zone Spéciale de Conservation ». En conséquence, en application de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, la Communauté de Communes doit publier une déclaration d'intention par laquelle elle annonce le lancement de la procédure et les modalités de concertation préalable éventuellement retenues.

À partir de la publication de la déclaration d'intention, le public disposera d'un délai de 2 mois pour saisir éventuellement le préfet et demander l'organisation d'une concertation plus formalisée, sous l'égide d'un garant. La concertation selon les modalités définies dans la déclaration d'intention ne pourra être mise en œuvre qu'à l'expiration de ce délai de 2 mois.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.153-15, L.300-6, L.153-54 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.121-15-1 à L.121-20 ;

Vu le Schéma de cohérence territoriale de Sélestat et sa région approuvé le 17/12/2013 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Neuve-Eglise approuvé le 16/10/2006 et modifié le 14/01/2008 et le 26/04/2011 ;

Vu plan local d'urbanisme intercommunal prescrit en date du 11/12/2015 ;

### **Entendu l'exposé du Président :**

**Considérant** l'intérêt général que présente le projet d'accueil périscolaire à Neuve-Eglise pour les enfants des communes de Neuve-Eglise et Breitenau ;

**Considérant** que la réalisation du projet de d'accueil périscolaire nécessite des adaptations du plan local d'urbanisme de Neuve-Eglise qui consisteront notamment à reclasser la partie de la zone Aa nécessaire à la création de l'accueil périscolaire en zone UAa ;

**Considérant** que les adaptations du plan local d'urbanisme peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du document d'urbanisme ;

**Considérant** que cette mise en compatibilité est soumise à évaluation environnementale, ce qui rend nécessaire la publication d'une déclaration d'intention en vue de permettre au public d'exercer son droit d'initiative ;

**Considérant** que les incidences prévisibles du projet sur l'environnement justifient l'organisation d'une concertation préalable avec le public ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.**

### **PREND ACTE :**

- de la nécessité d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Pour ce faire, Monsieur le président prendra l'initiative de l'examen conjoint prévu à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme;

### **DECIDE :**

**De confirmer l'intérêt d'engager la procédure au vu des motifs d'intérêt général suivants :**

- Le projet propose d'accueillir une cinquantaine d'enfants de trois à onze ans, le matin, le midi et le soir. Il s'inscrit dans les volontés affirmées de la commune d'une part de créer des conditions favorables à l'accueil de la population et d'autre part de renforcer l'offre en matière d'équipements publics et de services à la population. Ces objectifs sont inscrits dans les orientations générales du PADD du PLU de Neuve-Eglise approuvé le 16 octobre 2006.



- Avec une population de 629 habitants en 2014, la commune de Neuve-Eglise accueille 115 ménages avec un ou plusieurs enfants (couple ou famille monoparentale). 99 personnes sont âgées de moins de 15 ans.
- Avec une population de 315 habitants en 2014, la commune de Breitenau accueille quant à elle 60 ménages avec un ou plusieurs enfants (couple ou famille monoparentale). 67 personnes sont âgées de moins de 15 ans.
- Comme à l'échelle de la communauté de communes, la part et la progression des jeunes couples avec enfants sont importantes. Ce projet répondrait aux demandes formulées par les familles et aux résultats de la réflexion intercommunale de la mise en place d'un maillage de périscolaire sur la vallée.
- Par ailleurs, l'implantation du périscolaire à l'arrière de la salle des fêtes offre quelques avantages : terrain communal, proximité du parking, facilité de mettre les locaux aux normes d'accessibilité, proximité avec la salle des fêtes qui permet une mutualisation ponctuelle des deux structures (locaux, chaufferie, etc.). Les bâtiments du périscolaire sont distincts de ceux de la salle des fêtes pour le confort des enfants et les facilités et la cohérence d'utilisation.
- Le projet permet ainsi à la commune de proposer un nouveau mode de garde pour les enfants de trois à onze ans à proximité du projet de création d'une nouvelle école dans l'objectif d'offrir une unité de lieu et un ensemble cohérent sur le moyen terme.

Le projet est susceptible d'affecter le territoire de Neuve-Eglise et d'avoir des incidences environnementales sur le site Natura 2000 « Val de Villé et Ried de la Schernetz/directive Habitats, Zone Spéciale de Conservation »

**D'engager une concertation préalable selon les modalités suivantes :**

- Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme en vue de reclasser la partie de la zone Aa nécessaire à la création de l'accueil périscolaire en zone UAa, sera soumis à concertation préalable durant 15 jours. Les dates seront définies le moment venu par arrêté du Président.
- Pendant cette période, le dossier du projet sera tenu à la disposition du public à la mairie et à la communauté de Communes de la Vallée de Villé, aux jours et heures habituels d'ouverture.  
Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune et de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.
- Pendant la durée de la concertation, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres déposés à la mairie et à la Communauté de Communes. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à :

Monsieur le Président, par voie postale ou électronique, à l'adresse suivante :  
[contact@valleedeville.fr](mailto:contact@valleedeville.fr)

- une exposition sera organisée à la Communauté de Communes et à la commune de Neuve-Eglise
- Un avis au public faisant connaître l'organisation et les modalités de la concertation sera affiché dans le(s) lieu(x) officiel(s) d'affichage de la Communauté de Communes et de la commune de Neuve-Eglise et sur le lieu du projet quinze jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée. Il sera également publié sur le site internet de la commune de Neuve-Eglise et de la Communauté de Communes dans les mêmes conditions de délai.
- À l'issue de la concertation, le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire. Ce bilan fera partie du dossier soumis ultérieurement à enquête publique.

**De donner** autorisation à Monsieur le Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

#### **DIT QUE :**

- La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat et transmise pour information à Monsieur le Maire de la commune de Neuve Eglise;
- La présente délibération fera **l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes et à la mairie de Neuve-Eglise** conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.
- La présente délibération sera **publiée sur le site internet de la Communauté de Communes et de la commune de Neuve-Eglise** en application de l'article L.121-18 du code de l'environnement.
- La présente délibération sera enfin **publiée sur le site internet de la Préfecture** en application de l'article R.121-25 du code de l'environnement.

#### **VI – ORDURES MENAGERES**

- **RAPPORT 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dressé par le SMICTOM**

En application des dispositions du décret N° 2000-404 du 11 Mai 2000, le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dressé par le SMICTOM, doit être validé par les collectivités membres de ce Syndicat Mixte.

Ce rapport présente les missions et les services du SMICTOM puis les rubriques habituelles que sont les chapitres sur la collecte, le traitement, les indicateurs financiers, la sensibilisation et engagement ainsi que les mesures pour l'environnement de l'exercice passé.

De plus dans le rapport 2016, un focus a été fait sur le plan odeurs et sur la modernisation du CSDND ( Centre de déchets non dangereux de Châtenois).

***Après les explications données par le Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.***

▪ **TARIFS 2018**

Le Président du SMICTOM d'Alsace Centrale présente l'actualité du SMICTOM et les perspectives d'avenir.

Pour les tarifs 2018, le Comité Directeur du SMICTOM, va délibérer fin Novembre 2017 sur ce sujet et le Conseil Communautaire sera amené à entériner les propositions du SMICTOM lors de sa séance du mois de décembre 2017.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations**

**VII - SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU BAS-RHIN**

• **RAPPORT 2016 SUR LES ACTIVITES DU SYNDICAT**

En application des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d'activité 2016, son annexe et le compte administratif 2016, doit être validé par les collectivités membres de ce syndicat

Les principales activités menées en 2016 sont :

- la révision des statuts du syndicat,
- l'adhésion au syndicat de la Communauté de Communes de la vallée de Villé,
- la parution de 3 numéros de la Lettre du syndicat,
- la participation du syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la ville de MULHOUSE,
- le vote du nouveau coefficient multiplicateur 2016 pour la taxe sur la consommation finale d'électricité ( TCFE),
- le reversement aux communes de la redevance R2,
- les travaux environnement au titre de l'article 8, financés par ENEDIS,
- la dissimulation des lignes électriques basse tension financée par le Syndicat sur ses fonds propres,
- l'enfouissement des lignes 20.000volts financés par le Syndicat sur ses fonds propres.

En ce qui concerne le compte administratif 2016 celui-ci se récapitule comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	7.700.228,62 €	Solde 2016 :
	Recettes	8.082.879,33 €	
	Report 2015	2.047.126,57 €	

<b>Investissement</b>	Dépenses	1.013.734 ,67 €	Solde 2016 : €
	Recettes	1.904.907.64 €	
	Report 2015	- 1.787.033,14 €	

Suite à cette présentation , André REBOUL demande quand la vallée de Ville sera concernée par l'installation des compteurs LINKY. Le Président lui répond en précisant qu'aucun planning d'intervention n'est connu à ce jour.

***Après les explications données par le Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2016, son annexe et le compte administratif 2016 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.***

## **VIII - PLATE-FORME MARCHE PUBLIC**

### **• RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ALSACE MARCHES PUBLICS**

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Communautaire d'approuver la nouvelle convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

***Suite aux explications, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :***

- ***d'approuver la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics ».***
- ***d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

## IX - BATIMENTS

### .1. MARCHE CREM :

#### a.) Modification du plan de financement

Le Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 a entériné une dépense arrondie de 1.020.000 €TTC pour le marché CREM et l'assistant à Maitrise d'Ouvrage.

Suite à cette délibération, l'ADEME, pour justifier le financement de cet investissement innovant, a demandé la mise en place d'un monitoring c'est-à-dire un outil de suivi en temps réel des économies faites sur l'ensemble de l'installation.

Cela va nécessiter l'installation de nombreux capteurs et la création de logiciels de récupérations des données et d'analyse. Le coût supplémentaire de cette prestation s'élève à 150.000 €TTC.

Néanmoins pour atténuer cette dépense l'ensemble du marché a été rediscuté et se récapitule comme suit :

Intitulé	Validation du 11/07/17	Modification renégociée et proposée	<i>dont travaux</i>	<i>dont ingénierie</i>
Marché CREM	962.400 €TTC (802.000 €HT)	886.073 €TTC (738.394 €HT)	879.281 €TTC (732.734 €HT)	6.792 €TTC (5.660 €HT)
Monitoring (*)		150.000 €TTC (125.000 €HT)	84.000 €TTC (70.000 €HT)	66.000 €TTC (55.000 €HT)
A.M.O.	57.600 €TTC (48.000 €HT)	12.413 €TTC (10.344 €HT)		12.413 €TTC (10.344 €HT)
<b>TOTAL</b>	<b>1.020.000 €TTC</b> <b>( 850.000 €HT)</b>	<b>1.048.486 €TTC</b> <b>(873.738 €HT)</b>	<b>963.281 €TTC</b> <b>(802.734 €HT)</b>	<b>85.205 €TTC</b> <b>( 71.004 €HT)</b>

( \*) 2 conventions Sustainair + 1 convention Gest'Hydrogène

En ce qui concerne les recettes, elles se caractérisent comme suit :

- subventions obtenues :	
* ADEME	402.000 €
* Dotation à l'investissement public local :	160.547 €
- FCTVA	171.994 €
- Autofinancement + Emprunt	313.945 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1.048.486 €</b>

**b.) Exploitation des installations sur 8 ans**

Le coût d'exploitation actuel du Centre Nautique pour la gestion du traitement d'air, du solaire de la chaudière bois énergie et du réseau de chaleur s'élève à 193.321 €TTC

Le marché CREM étant un marché de performance énergétique avec objectif de résultat, la gestion sera assurée pendant 8 ans par le même groupement qui va réaliser les travaux à savoir, ES Services Energétiques/ optimal solutions/H3C et par Gest' Hydrogène

Le coût de la prestation annuelle s'établit comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>Coût</b>
Gestion des installations par le groupement	159.095 €TTC ( 144.265 €HT)
Installation des LED par le groupement	3.788 €TTC (3.157 €HT)
Suivi du contrat de performance énergétique ( CPE) par Gest'Hydrogène	3.008 €TTC ( 2507 €HT)
<b>TOTAL</b>	<b>165.891€ TTC</b> <b>(149.929 €HT)</b>

**Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :**

- **de valider le plan de financement modifié du marché de performance énergétique des installations du réseau de chaleur de la Communauté de Communes de la vallée de Villé**
- **de valider l'exploitation des installations sur 8 ans par le groupement ES Services Energétiques/ optimal solutions/H3C et par Gest' Hydrogène**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

**X – SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE - TRES HAUT DEBIT (THD)**

**1) CONVENTION DE FINANCEMENT pour la réalisation du Réseau d'Initiative Régional de Très Haut Débit en Alsace –ROSACE**

Suite à la réunion de la Commission des Finances, le Président Roland MANGIN informe les membres du CC de la convention à signer avec la Région Grand Est concernant le financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit dans la vallée.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la CCVV aux dépenses relatives à la mise en œuvre du Très Haut Débit, en application de sa prise de compétence lors du CC N°335 du 05 juillet 2016 « aménagement numérique » au titre de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d' approuver la convention à passer avec la Région Grand-Est,**
- **d'autoriser le Président à la signer,**

## **2) PLAN DE FINANCEMENT :**

Le Président Roland MANGIN soumet aux membres du CC le planning prévisionnel des travaux ci-dessous ainsi que le montant de la participation de la CDC et des Communes.

Le coût par prise s'élève à **175,00 €** et se répartit comme suit :

- **100,00 €** seront pris en charge par la CCVV
- **75,00 €** seront pris en charge par la Commune sous forme de contribution versée à la CCVV.

Chaque commune versera sa contribution à la CCVV par rapport au nombre de prises prévues sur son territoire (exemple Albé : 230 prises X 75,00 € = 17 250,00 €)

Le nombre total de prises sur l'ensemble des communes est de **5613**. Si le nombre de prises augmente, celles-ci seront également raccordées au réseau FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») et sans surcoût sur la participation financière globale.

La participation financière globale de la CCVV s'élève donc à :

**982 275,00 € - 38 850,00 € = 943 425,00 €**

(Le montant de 38 850 € correspond à la somme déjà payée par la commune de Steige pour l'opération de montée en débit, cette somme est retranchée de la contribution totale due par la CCVV)

Cette participation sera répartie comme suit :

- **547 350,00 €** pour la CCVV.
- **396 075,00 €** pour l'ensemble des 18 communes.

La contribution versée par la CCVV à la Région ainsi que celle versée par les Communes à la CCVV, correspond à une subvention d'équipement (investissement) et est donc réputée « **nette sans taxes** », puisqu'elle correspond à une contribution publique versée dans le cadre d'une concession de travaux.

En termes de calendrier, le déploiement sur une commune est estimé entre 8 et 10 mois ; si le chantier démarre au 1<sup>er</sup> semestre de l'année N, l'appel de fonds sera envoyé à la fin du 2<sup>nd</sup> semestre de la même année.

Calendrier de mise en chantier (au plus tard)	Commune	Prises (APS 2013)	coût total (175 €)	Participation commune (75€ /prise)	Participation CDC (100€ /prise)
<b>2018</b>	Bassemberg	124	21 700,00 €	9 300,00 €	12 400,00 €
	Breitenbach	364	63 700,00 €	27 300,00 €	36 400,00 €
	Fouchy	334	58 450,00 €	25 050,00 €	33 400,00 €
	Lalaye	330	57 750,00 €	24 750,00 €	33 000,00 €
	Saint-Martin	181	31 675,00 €	13 575,00 €	18 100,00 €
	Urbeis	205	35 875,00 €	15 375,00 €	20 500,00 €
<b>Total 2018</b>		<b>1538</b>	<b>269 150,00 €</b>	<b>115 350,00 €</b>	<b>153 800,00 €</b>

<b>2019</b>	Breitenau	171	29 925,00 €	12 825,00 €	17 100,00 €
	Dieffenbach	300	52 500,00 €	22 500,00 €	30 000,00 €
	Neuve-Eglise	344	60 200,00 €	25 800,00 €	34 400,00 €
	Saint-Maurice	173	30 275,00 €	12 975,00 €	17 300,00 €
	Triembach	221	38 675,00 €	16 575,00 €	22 100,00 €
	Villé	940	164 500,00 €	70 500,00 €	94 000,00 €
<b>Total 2019</b>		<b>2149</b>	<b>376 075,00 €</b>	<b>161 175,00 €</b>	<b>214 900,00 €</b>

<b>2020</b>	Maisonsgoutte	404	70 700,00 €	30 300,00 €	40 400,00 €
	St-Pierre Bois	329	57 575,00 €	24 675,00 €	32 900,00 €
	Steige (-38 850€)	332	19 250,00 €	- €	19 250,00 €
	Thanvillé	274	47 950,00 €	20 550,00 €	27 400,00 €
<b>Total 2020</b>		<b>1339</b>	<b>195 475,00 €</b>	<b>75 525,00 €</b>	<b>119 950,00 €</b>

<b>2021</b>	Albé	230	40 250,00 €	17 250,00 €	23 000,00 €
	Neubois	357	62 475,00 €	26 775,00 €	35 700,00 €
<b>Total 2021</b>		<b>587</b>	<b>102 725,00 €</b>	<b>44 025,00 €</b>	<b>58 700,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5613</b>	<b>943 425,00 €</b>	<b>396 075,00 €</b>	<b>547 350,00 €</b>
----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------



**Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le planning et le plan de financement ci-dessus,**
- **demande aux Communes d'approuver le plan de financement et de s'engager pour le remboursement de la part leur incombant.**

## **XI - PETR**

### **▪ ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL à l'échelle du PETR Sélestat – Alsace Centrale**

Un « plan climat air énergie territorial » (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la sobriété énergétique, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Les principales phases de l'élaboration d'un PCAET sont :

- Phase 1 : préparation du dossier, mobilisation interne
- Phase 2 : rédaction de l'état des lieux et établissement du diagnostic territorial
- Phase 3 : élaboration de la stratégie territoriale et définition des objectifs
- Phase 4 : élaboration du programme d'actions
- Phase 5 : mise en œuvre du programme d'actions et suivi du plan
- Phase 6 : évaluation du PCAET

L'article L. 229-26 du code de l'environnement (tel qu'il résulte de la loi n°2015-993 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) rend obligatoire l'adoption d'ici la fin 2018 d'un plan climat air énergie territorial pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

À ce jour, la communauté de communes de la vallée de Villé n'est pas concernée par cette obligation. Cependant, cette exigence pourrait être étendue à l'ensemble des EPCI d'ici 2018.

Par ailleurs, ce même article L.229-26 précise que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale (SCoT) dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCoT.

La communauté de communes de la Vallée de Villé est membre du PETR Sélestat-Alsace centrale, structure en charge du SCoT de Sélestat et sa région, et qui pourrait donc être chargée de l'élaboration d'un PCAET pour l'ensemble de ses membres.

Le Président précise que :

Le Président précise que :

- il s'agit d'une opportunité de poursuivre la collaboration initiée par le pays d'Alsace Centrale engagé depuis 2011 dans une démarche volontaire « climat air énergie » (sous l'égide de l'ADAC puis du PETR Sélestat-Alsace Centrale qui a repris ces missions) qui a permis notamment la rédaction d'un livre blanc, l'émergence de l'Espace Info Énergie et de la plateforme de rénovation des maisons individuelles, la labellisation Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPCV), de constituer une cellule de veille et un centre de ressources sur les questions liées à la transition énergétique ;
- le bureau du PETR réuni le 12 septembre 2017 a retenu le principe d'une élaboration d'un PCAET à l'échelle du PETR, puisque l'article L.229-26 le permet, et dans un souci de cohérence et d'articulation avec le schéma de cohérence territoriale en inscrivant la planification climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité et d'activité ; dans ce cas, les communautés de communes, qu'elles aient ou non l'obligation d'adopter un PCAET, doivent délibérer en ce sens ;
- dans l'hypothèse où la communauté de communes serait obligée de mettre en œuvre un PCAET d'ici quelques années, ce dernier serait déjà réalisé ;
- il s'agit d'ancrer dans une stratégie globale les actions déjà menées et à mener par la collectivité pour la transition énergétique ;
- cette démarche serait un atout supplémentaire pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLU de la communauté de communes

Afin d'assurer un suivi régulier et une coordination du projet, il est souhaitable que chaque communauté de commune désigne un élu et technicien référent. Ils représenteront la collectivité au sein du comité de pilotage et comité technique pour la démarche Climat Air Energie et l'élaboration du PCAET à l'échelle du PETR. Ils seront en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions par la communauté de communes de la vallée de Villé.

***Après les explications données par le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité***

- ***de participer à titre volontaire à la démarche d'élaboration d'un PCAET à l'échelle du PETR avec les communautés du Val d'Argent, de Sélestat et du Ried de Marckolsheim ;***
- ***de déléguer l'élaboration des phases 1, 2, 3 et 4 du PCAET au PETR Sélestat-Alsace Centrale ;***
- ***d'autoriser le PETR à envoyer au Préfet le courrier d'information administrative aux destinataires prévus à l'article R. 229-53 du code de l'environnement ;***
- ***de désigner M. Serge JANUS en qualité d'élu référent et M. Thierry FROEHLICHER en qualité de technicien référent.***

Le Conseil Communautaire approuve le compte rendu de la Commission des Finances du 12 octobre 2017 dont certains points seront présentés séparément (Personnel et Très Haut Débit).

## **2. LIGNE DE TRESORERIE DE 1.000.000,- €**

Les travaux relatifs au marché CREM consistant à l'amélioration des performances énergétiques de la CTA du Centre Nautique et des installations du réseau de chaleur doivent démarrer en novembre 2017 pour s'achever début janvier 2018. Le coût de l'opération d'investissement s'élève à 1.050.000,- €.

Pour faire face à cette dépense importante qui s'étale sur une très courte période, et dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA, le Président Roland MANGIN propose de faire appel à une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000,- € (cette ligne servira également par la suite pour préfinancer les subventions relatives aux différents programmes de travaux prévus en 2018).

Après avoir lancé un appel d'offres auprès de plusieurs organismes bancaires, il s'avère que l'offre la plus intéressante est proposée par le CREDIT AGRICOLE soit :

Montant du Financement : 1.000.000,- €

Durée : 18 mois

Base du taux du prêt : EURIBOR 3 mois (ce taux ne pourra être inférieur à zéro)

Périodicité de révision du taux : mensuelle

Marge de la banque : 0,55%

Taux appliqué (indicatif) : 0,55 %

Commission d'engagement : 0,10 % (1.000,- €)

Commission de non utilisation : Néant

Frais de dossier : 0,10 % (1.000,- €)

Acquisition de parts sociales : 0

Consolidation : possible sans frais ni indemnités

Paiement des intérêts : trimestriel exact/365

***Sur proposition de la Commission le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:***

***- d'approuver la mise en place de la ligne de trésorerie***

***- d'autoriser le Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole.***

## **3. ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)**

Le Président de la Commission des Finances informe les membres du CC que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, intégrant 10 Communes en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Cette Association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes sensibilités politiques a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne.

De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « Pour la Montagne », fiches techniques, site internet, lettre électronique), conseils, assistance technique.

Les instances de l'association sont l'assemblée générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau dont le Président est actuellement M. Laurent WAUQUIEZ, Député de la Haute-Loire, et la Secrétaire Générale Mme Marie Noëlle BATTISTEL, Députée de l'Isère.

La cotisation est forfaitaire, en fonction de la strate démographique, et l'abonnement facultatif, à la revue « Pour la Montagne » est de 38.26 €.

Au total la cotisation de l'EPCI de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé est d'un montant de 612,00€.

#### **Le Conseil Communautaire :**

- ***Vu l'ensemble des caractéristiques de l'ANEM,***
- ***Considérant qu'il est opportun pour notre EPCI d'adhérer à cette instance,***
  - ***Décide à l'unanimité :***
- ***d'adhérer à l'ANEM 7 Rue de Bourgogne 75007 PARIS à partir de 2018***
- ***de s'abonner à la Revue « Pour la Montagne »***
- ***d'autoriser le Président à signer cet accord.***

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION BATTEMENT D'CHŒURS**

Le Président a été saisi d'une demande de subvention par Présidente de la Chorale Battement d'Chœurs pour un déplacement à ELZACH .

Une animation « soirée française » est prévue le 04 novembre 2017 s'inscrivant dans le cadre du jumelage et des échanges transfrontaliers avec Villé et la CDC.

L'association sollicite la CDC pour une participation aux frais de transport s'élevant à 425,-€

La ville d'Elzach participe également à ces frais ainsi que la Commune de Villé à hauteur de 150,-€ chacune.

***Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :***

- ***d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Chorale Battement d'Chœurs de 125,- € pour ce déplacement,***
- ***d'approuver la DM ci-dessous.***

## **5. ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LE REPOSITIONNEMENT DU CENTRE NAUTIQUE**

On peut constater depuis quelques années, un déclin du nombre d'entrées et par conséquent une logique perte financière pour le Centre Nautique. Après une enquête réalisée auprès des utilisateurs, il s'avère que des améliorations et adaptations sont attendues en termes d'accueil, de confort des installations, des qualités des services offerts, d'animation...

Globalement les résultats économiques du Centre ne sont pas satisfaisants, et son fonctionnement pourrait être dynamisé et optimisé. C'est la raison pour laquelle un audit sur la gestion actuelle doit être réalisé. Cet audit devra dégager des pistes d'améliorations et s'interroger sur l'opportunité d'un éventuel changement du régime juridique et du mode de gestion.

***Suite aux explications fournies, et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité,***

- ***d'approuver la réalisation de cette étude pour la dynamisation et l'optimisation du Centre Nautique et de la confier au Cabinet ARTELIA pour un montant de 9.720,-E TTC.***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention avec la Sté ARTELIA.***
- ***d'approuver la DM ci-dessous.***

## **6. DECISIONS MODIFICATIVES N° 2**

***Suite aux propositions émises ci-dessus, au réajustement du plan de financement des travaux du Centre Nautique, et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire décide d'approuver les décisions modificatives ci-dessous :***

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2128	Aménagement terrain CN	+ 7.000,-	
21318	Travaux CTA	+ 300.000,-	
131	Subvention CTA		+133.000,-
131	Subvention Photovoltaïque		+10.755,-
10222	FCTVA		+ 50.360,-
1641	Emprunt		+112.885,-
2031	Etude reposition Centre Nautique	+ 10.000,-	
020	Dépenses imprévues (51.212,-)	- 10.000,-	
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 307.000,-</b>	<b>+ 307.000,-</b>

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
6232	Coopération transfrontalière (2000)	- 125,-	
6574	Subvention Battement d'Choeurs	+ 125,-	0,-
	<b>TOTAL</b>	<b>0,-</b>	<b>0,-</b>

## **XII - DIVERS**

### **a.) ADIRA**

Après s'être restructurée avec l'Agence de Développement du Haut Rhin, l'ADIRA ( l'agence de développement d'Alsace), propose aux communautés de communes d'établir un partenariat sur la base d'une convention.

Ce partenariat se place dans le cadre des missions générales de l'ADIRA de participation à l'aménagement et au développement de l'ensemble des territoires alsaciens dans le but de renforcer leur attractivité, leur cohésion économique et sociale et leur développement.

**Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'adhérer à l'ADIRA et de verser la cotisation 2017 de 70 €**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante**

### **b.) Commission d'ouverture et de fermeture des classes**

Alain MEYER informe l'assemblée que la commission d'ouverture et de fermeture des classes pour la rentrée 2018 se réunira en Janvier/Février 2018. Il invite ses collègues Maires à rester attentifs à la situation pour leur commune et de faire remonter les informations à temps.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations**

### **c.) DSP Camping**

A la demande de M. ESCHRICH , le Président précise que les négociations sont en cours.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations**

**Personne n'ayant plus de question à poser, le Président clôt la séance.**

**LE PRESIDENT**  
**Maire de Saint-Maurice**

Jean-Marc RIEBEL

